

L'UFR IM²AG est habilitée à percevoir la taxe d'apprentissage au titre de la catégorie B.

COMMENT NOUS LA VERSER ?

Vous devez effectuer le versement de la taxe à votre organisme collecteur en précisant :

- le bénéficiaire : UFR IM²AG - Université Grenoble Alpes
- notre Numéro d'UAI : 0383444M
- la formation concernée (voir liste à l'intérieur du dépliant).

Le versement doit se faire **avant le 28 février 2018**.

POUR NOUS CONTACTER :

Carole DURAND
Relations Entreprises
Tél. 04 76 63 56 85
carole.durand@univ-grenoble-alpes.fr

UFR IM²AG
60, rue de la Chimie
Domaine Universitaire
BP 53 - 38041 GRENOBLE cedex 9



TAXE D'APPRENTISSAGE 2018

Votre soutien est précieux !





Votre taxe d'apprentissage contribue à améliorer la qualité des enseignements des formations :

- Compétences Complémentaires en Informatique (CCI)
- Cybersécurité et informatique légale
- Entrepreneurat numérique (en partenariat avec l'IAE)
- Génie Informatique
- Master of Science in Informatics at Grenoble
- Méthodes Informatiques Appliquées à la Gestion des Entreprises (MIAGE)
- Operations Research, Combinatorics and Optimization (ORCO)
- Cybersecurity
- Science in Industrial and Applied Mathématiques (MSIAM)
- Statistique et sciences de données(SSD)

TAXE D'APPRENTISSAGE 2018 SUR SALAIRES 2017

Faites nous connaître vos promesses de dons par mail ou par courrier postal

■ ENTREPRISE :

Je soussigné(e)

Représentant de l'entreprise :

Code postal : Ville :

Tél : Fax :

Mél :

Effectue un versement au titre de la taxe d'apprentissage à l'UFR IM²AG

■ VERSEMENT :

Nom de l'organisme collecteur :

Montant du versement :

Et la retourner à :
Carole DURAND
UFR IM²AG
60, rue de la Chimie - BP 53
38041 Grenoble cedex 9

